

Du 24 Juin au 2 Juillet 2023



Avec la
participation
de la



Course en Duo de 500 milles en deux étapes
Une épreuve de course au large
du Championnat Occitanie Habitable Duo
jauge OSIRIS, Grade 4 de la FF Voile

Informations à <https://www.sngrpc.com/mini-max/>



Pour s'inscrire:

† Secrétariat de la SNGRPC – Quai d'Escale – 30240 Port Camargue

☎ 04.66.53.29.47

✉ contact@sngrpc.com

🌐 <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/>

Inscriptions ouvertes jusqu'au Vendredi 16 Juin 2023 à 17h00





MINIMAX 2023

INSTRUCTIONS DE COURSE

Du 24 juin au 02 juillet 2023

**Organisée en Méditerranée Occidentale par la
Société Nautique Grau du Roi Port Camargue**
**Avec la participation de la
Société Nautique d'Ajaccio**



**Course en Duo de 500 milles en deux étapes, jauge OSIRIS,
Une épreuve de course au large du Championnat Occitanie Habitable Duo
Grade 4 de la Fédération Française de Voile**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021-2024*
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 La partie B section II du RIPAM, quand elles remplacent les règles du chapitre 2 des RCV entre les heures légales de coucher et de lever du soleil.
- 1.4 L'Avis de course
- 1.5 Les présentes instructions de course
- 1.6 Les arrêtés préfectoraux en vigueur, notamment ceux disponibles sur le site de la PREMAR MED
- 1.7 La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants. Un concurrent qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://www.sngrpc.com/mini-max/> et sur le groupe WhatsApp coureurs constitué avant départ de la course. Il sera demandé aux concurrents d'indiquer un numéro de téléphone de référence sur leur feuille d'inscription afin de constituer le groupe WhatsApp coureurs)

3.2 Le PC course est situé à la Société nautique, SNGRPC, secrétariat Corinne : 04.66.53.29.47, à contact@sngrpc.com et à bord du bateau comité pendant l'escale à Ajaccio.

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77 (dégagement canal 8)

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les bateaux seront équipés par l'organisateur :

- **De balises de géolocalisation** « ocean tracking » à alimentation autonome (45 jours). Elles auront deux modes de transmission GSM ou IRIDIUM. Elles seront obligatoirement à maintenir en service depuis le départ de Port Camargue jusqu'à la ligne d'arrivée retour sur Port Camargue, y compris quand les bateaux ne sont pas ou plus en course. Les traces des concurrents seront enregistrées à fréquence rapprochée (de 30 secondes à 1 minute) dans les zones de passages critiques. Elles seront mises à disposition du grand public pendant la course avec un lien publié sur le site www.sngrpc.com/mini-max/ dans la rubrique MINIMAX 2023

- **De pavillon de course** à porter dans le pataras pendant toute la durée de l'épreuve

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le quai devant le bureau de la Société Nautique à Port Camargue et sur le bateau comité de course à Ajaccio

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 COURSE 1 :

Briefing obligatoire avec distribution des feuilles de route, (voir annexe feuille de route) émargement départ le **vendredi 23 juin à 18 heures** au Club House suivi d'un apéritif dinatoire.

Signal d'avertissement à Port Camargue le samedi 24 juin à 13 heures

COURSE 2 :

Briefing le mercredi 28 juin à 8 heures, distribution des feuilles de route, (voir annexe feuille de route) émargement départ, devant le bateau comité à Ajaccio

Signal d'avertissement à 10 heures

6.2 Proclamation des résultats le dimanche 2 juillet à 11 h avec apéritif.

6.3 Pour prévenir les bateaux que la procédure de départ va commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe pour tous les groupes est le pavillon MINIMAX

8. ZONES DE COURSE, voir ANNEXE ZONE DE COURSE

La zone de course est limitée :

- | | | |
|--|-------------|-------------|
| - À l'ouest, au Port de Gruissan, | 43° 6.10' N | 3° 7.30' E |
| - A l'Est au Lion de mer de Saint Raphael, | 43° 24.4' N | 6° 46.40' E |
| - Au Sud à Ajaccio | 41° 50' N | 8° 46' E |

9. LES PARCOURS

Les parcours pourront être modifiés sur décision du comité de course et de l'autorité organisatrice si les conditions météorologiques l'imposent. Les nouveaux parcours possibles s'intégreront obligatoirement dans la zone de course déclarée, voir en paragraphe 8 et seront décrits lors des briefings.

9.1 COURSE 1 : Départ- bouée de dégagement éventuelle-bouée Cardinale N de Port Camargue à laisser à bâbord- bouée Cardinale W de l'Espiguette à laisser à bâbord- bouée cardinale sud des Baronnetts à laisser à bâbord- passage de la porte de Porquerolles-passage entre les îles de Porquerolles et Port Cros dans le sens Nord/Sud- Arrivée à Ajaccio.

COURSE 2 : Départ-bouée de dégagement éventuelle--passage entre les îles de Porquerolles et Port Cros dans le sens Sud/Nord-passage de la porte de Porquerolles-bouée Cardinale Sud des Baronnetts à laisser à tribord-bouée Cardinale Ouest de l'Espiguette à laisser à tribord-bouée- Cardinale Nord de Port Camargue à laisser à tribord-Arrivée à Port Camargue

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.3 Pour tous les parcours, il est interdit de naviguer dans les zones balisées des 300 mètres

9.4 Pour les courses 1 et 2, **un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut** (ceci modifie Signaux de Course) se tiendra près de la porte de Porquerolles. Un pointage officiel des bateaux sera effectué, les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide **d'interrompre la course**, (Règle 32.1 des RCV) il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course **est interrompue** et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. » Le comité de course confirmera ces indications par tous les moyens de communication disponibles.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

En cas d'interruption de la course, les concurrents doivent se mettre en zone de sécurité et rester en contact (VHF, WhatsApp, emails, téléphone) avec le comité de course pour recevoir les informations concernant la suite de l'épreuve.

Pendant cette interruption de course les différents frais, notamment portuaires, sont à la charge des concurrents.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

- **Bouée départ course 1** : Bouée rouge située à 1.5 mille dans le 300° de la sortie du port de Port Camargue

- **Bouée départ de la course 2** : Information donnée au briefing départ de la course 2.

- **Bouée de dégagement** : Bouée jaune située à environ 1 mille de la ligne de départ dans l'axe du vent.

- **Bouée Cardinale Nord de Port Camargue** ; Située en : 43°31'N 04°06,1'E

- **Bouée Cardinale Ouest de l'Espiguette** : Située en : 43°29,2'N 04°06,3'E

- **Bouée Cardinale Sud des Baronnets** : Située en : 43°27,6'N 04°08,8'E

- **Porte de Porquerolles** : Entre une bouée rouge située en 43°0,38'N et 6°12,1'E et le feu rouge d'entrée du port de Porquerolles relevé dans le 220°.

- **Bouée d'arrivée de la course 1 : Bouée orange**
(Voir définition de la ligne d'arrivée en § 14)

- **Bouée d'arrivée de la course 2 : Bouée rouge**
(Voir définition de la ligne d'arrivée en § 14)

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES [DP]

Sont considérées comme obstacles, les zones interdites à la navigation, les zones protégées, les zones balisées des 300 mètres, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs. Les AVURNAV concernant la zone de navigation seront précisés lors des briefing départ.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, définie en 10 à l'extrémité bâbord.

12.2 La RCV 26 est modifiée comme suit :

-signal d'avertissement, pavillon MINIMAX + 1 signal sonore :
H-10 minutes

-signal préparatoire, pavillon spécifique + 1 signal sonore :
H- 4 minutes

-signal de la minute, affalé du pavillon préparatoire + 1 long signal sonore :
H-1 minute

-signal du départ, affalé du pavillon MINIMAX + 1 signal sonore :
Départ

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ, qu'il est identifié et ne répare pas (RCV 29.1 et éventuellement RCV30.1), le concurrent sera déclaré OCS. Le comité de course pourra donner le numéro de voile d'un bateau en rappel individuel sur le canal VHF 77 dans un délai minimum de deux minutes. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **30 minutes** après le signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS : sans objet

14. L'ARRIVEE

14.1 AJACCIO : La ligne d'arrivée sera entre le feu rouge d'entrée du port Tino Rossi et la bouée arrivée de la course 1, bouée orange mouillée dans l'est de ce feu positionné approximativement au 41°55,1'N et 08°44,8'E

14.2 PORT CAMARGUE : La ligne d'arrivée sera entre le feu vert d'entrée du port et la bouée arrivée de la course 2, bouée rouge mouillée dans l'O/NO de ce feu, positionnée au 43°31,31'N et 4°7,1'E. Elle sera à franchir dans le sens Sud - Nord en venant de la dernière marque de parcours (Cardinale Nord).

14.3 Un bateau viseur de ligne pourra être mouillé à proximité de la ligne d'arrivée, il ne matérialisera pas la ligne d'arrivée.

14.4 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité la première occasion raisonnable (voir feuille de route)

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15.2 Pénalités de remplacement :

- Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 des RCV, notamment infraction aux règles de la partie B section II du RIPAM, pourra après instruction être sanctionnée d'une pénalité, appliquée au temps compensé, pouvant aller de 30 minutes à la disqualification.

- Les pénalités appliquées en temps compensé sont les suivantes : Ceci modifie les RCV, A5.1, A5.2 et A10.

- DNC, DNS, OCS, UFD, BFD, NSC, DSQ : pour chaque course, temps du dernier bateau de chaque groupe à avoir fini plus 50%

- DNF, RET et TLE : pour chaque course, temps du dernier bateau de chaque groupe à avoir fini plus 10%

16. TEMPS LIMITES POUR LES DEUX GROUPES

16.1 COURSE 1 : Fermeture de la porte de Porquerolles lundi 26 juin 2023 à 16 h

Fermeture de la ligne d'arrivée à Ajaccio mardi 27 juin à 18 h

COURSE 2 : Fermeture de la porte de Porquerolles vendredi 30 juin à 16 h

Fermeture de la ligne d'arrivée dimanche 2 juillet à 9 h

Les bateaux ne finissant pas dans ces délais et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction.

Ceci modifie les RCV A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Les demandes d'instruction doivent être déposées, auprès de l'organisation, dans le temps limite du dépôt des réclamations

17.2 Délai de dépôt de réclamation :

- Pour le Comité de Course : 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent de la course considérée.

- Pour les concurrents : 2 heures après l'arrivée du concurrent déposant la réclamation (arrivée diurne) ou entre 10 heures et 11 heures en cas d'arrivée entre l'heure du coucher et celle du lever du soleil (arrivée nocturne).

17.3 Les réclamations seront jugées à bord du bateau comité de course pour la course 1 et dans la salle du Yacht Club à l'issue de la course 2. Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite du dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.

17.4 Le lieu d'affichage est situé au bateau comité à Ajaccio pour la course 1 et devant le club de la SNGRPC sur les tableaux « comité de course/jury » pour la course 2.

18. CLASSEMENT

18.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

18.2 Le classement sera établi sur le temps compensé, temps sur distance avec application du CVL

- **Groupe HN1 : les bateaux de rating brut supérieur ou égal à 23.5**

- **Groupe HN2 : les bateaux de rating brut inférieur à 23.5**

Ce découpage de la flotte pourra être modifié avant le premier signal de départ en fonction du nombre des bateaux inscrits.

- **Un groupe Monotype** pourra en plus être établi si au minimum 5 concurrents de la même classe et de même rating effectuent la course.

18.3 Un classement d'étape pourra être établi à l'issue de la course 1.

18.4 Le classement général sera établi pour chaque groupe constitué par addition des temps compensés des différentes courses.

Un classement général de toute la flotte pourra être établi à titre indicatif.

19. [DP] [NP] REGLES DE SECURITE, EMARGEMENTS, COMMUNICATION AVEC LE COMITE DE COURSE, FEUILLE DE ROUTE. (Voir ANNEXE FEUILLE DE ROUTE)

19.1 Un émarginement départ sera effectué par la remise de la feuille de route lors des briefings de chacune des courses Il sera clos au signal d'avertissement de la course concernée.

L émarginement arrivée sera effectué par la remise de la feuille de route à l'issue de chaque course L'heure limite de cet émarginement arrivée sera l'heure limite de dépôt des réclamations.

19.2 Le canal VHF utilisé en course est le canal 77 Dégagement 8 si nécessaire. Les concurrents devront rester en veille permanente sur les canaux 16 et 77.

19.3 AIS : Quand les bateaux en sont équipés, l'AIS doit être maintenu en position « ON » émission et réception pendant toute la durée de l'épreuve

19.4 **Pour la course 1,** Au moins 30 minutes avant de **passer la porte de Porquerolles**, les concurrents devront par VHF annoncer leur passage (canal 77) Le Comité de Course accusera réception. Le même appel devra être renouvelé à 5 min environ du passage de la porte, et de nuit, sur demande du Comité, les concurrents devront éclairer leur numéro de voile pour identification avant de passer la porte. Le Comité de Course donnera par VHF le top du passage à noter sur la feuille de route

Au moins 30 minutes avant de passer **la ligne d'arrivée**, les concurrents devront par VHF signaler au Comité de Course leur arrivée (canal 77). Le Comité de Course accusera réception. Le même appel devra être renouvelé à 5 min environ du passage de la ligne, et de nuit, sur demande du Comité, les concurrents devront éclairer leur numéro de voile pour identification avant de passer la ligne. Le Comité de Course donnera par VHF le top du passage à noter sur la feuille de route.

Pour la course 2, Au moins 30 minutes avant de passer **la porte de Porquerolles**, les concurrents devront par VHF annoncer leur passage (canal 77) Le Comité de Course accusera réception. Le même appel devra être renouvelé à 5 min environ du passage de la porte, et de nuit, sur demande du Comité, les concurrents devront éclairer leur numéro de voile pour identification avant de passer la porte. Le Comité de Course donnera par VHF le top du passage à noter sur la feuille de route.

Au moins 30 minutes avant de passer **la ligne d'arrivée**, les concurrents devront par VHF signaler au Comité de Course leur arrivée (canal 77). Le Comité de Course accusera réception. Le même appel devra être renouvelé à 5 min environ du passage de la ligne, et de nuit, sur demande du Comité, les concurrents devront éclairer leur numéro de voile pour identification avant de passer la ligne. Le Comité de Course donnera par VHF le top du passage à noter sur la feuille de route.

19.5 Un bateau **qui abandonne** une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. (Message mail, groupe WhatsApp, VHF, Téléphone). L 'abandon devra être confirmé par écrit sur la feuille de route à remettre au comité de course.

19.6 Utilisation du Bout dehors : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT, ESCALE TECHNIQUE.

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. L'équipement endommagé devra être présenté et la demande de remplacement devra être faite à la première occasion raisonnable.

20.3 ESCALE TECHNIQUE (voir annexe feuille de route) : Un concurrent a le droit de relâcher pour une escale technique. A partir du point géographique reporté sur la feuille de route, la mise en route du moteur (ou un remorquage) peut être effectuée pour rejoindre ou repartir d'un lieu d'escale ou ravitaillement et réparations peuvent être effectués. Cette navigation au moteur ne doit pas faire progresser le concurrent vers la ligne d'arrivée conformément à la RCV 42.3 (i) Le concurrent reprendra sa course en repassant sur le même point géographique ou celle-ci aura été interrompue.

Toutes les informations concernant cette escale technique seront reportées sur la feuille de route et communiquées au comité de course dès que possible.

21. CONTROLES DE JAUGE ET DE SECURITE

La course est ouverte aux bateaux équipés conformément au règlement de sécurité pour la navigation en zone semi hauturière

21.1 Un contrôle de jauge et de sécurité sera effectué par le Comité Technique avant le départ. Le contrôle se fera à partir du 21 juin.

Les skippers doivent prendre rendez-vous au secrétariat du club. Une plage de 2h est à prévoir pour tenir compte des aléas dans les opérations de contrôle.

Pour leur contrôle, les bateaux devront être stationnés à proximité du local de la SNGRPC. Chaque bateau doit présenter un certificat de jauge OSIRIS en cours de validité et, pour les voiliers qui relèvent d'une Association de Classe, un certificat de conformité valide fourni par la classe.

21.2 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité à la jauge OSIRIS, aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course. (RCV 78.1)

21.3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, le vendredi 23 juin au moment du briefing. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure du signal d'avertissement de la course 1.

22. BATEAUX COMITE DE COURSE

Les bateaux comité de course arboreront le Pavillon du club et le pavillon de la Minimax

23. [DP] PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

23.1 Evacuation des détrit

Les bateaux ne doivent pas jeter de détrit

23.2 Sanctuaire Pelagos.

La course se déroule en partie dans cette zone internationale de protection des mammifères marins. L'attention des concurrents est attirée sur le code de bonne conduite à respecter dans cette zone. <https://www.sanctuaire-pelagos.org/fr/>

24. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

26. LA PROCLAMATION DES RESULTATS et remise des prix, sont prévues dimanche 2 juillet à 11 heures, ou avant en fonction des arrivées. La diffusion de l'information sera faite sur les réseaux habituels.

27. DÉCISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Responsable de l'organisation : Alain GOUJON 06 61 72 10 40

Président du Comité de course : Alain FICHOU (Comité de course national)

Comité de course adjoint : Denis REYNAUD (Comité de course régional) 06 22 44 03 86

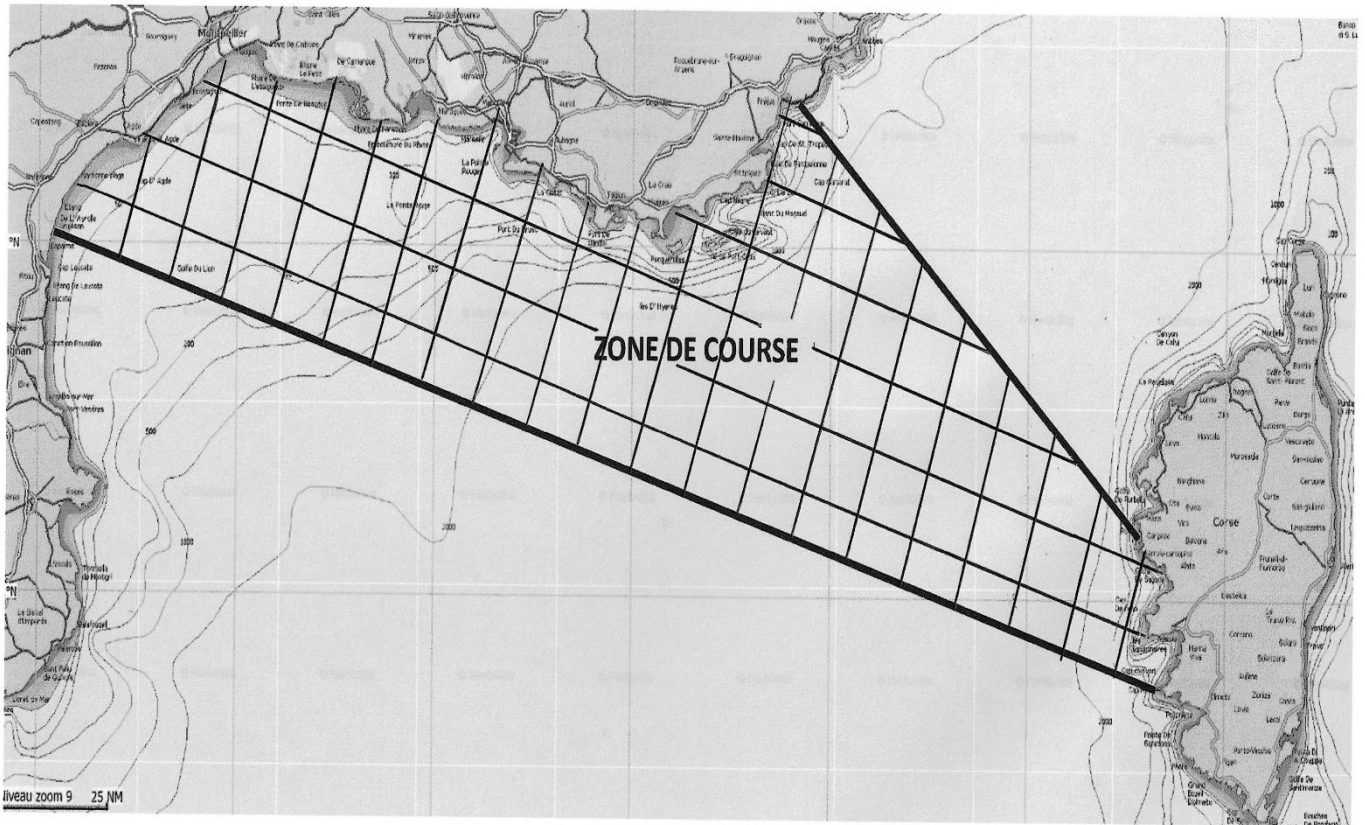
Président du jury : Jean-Claude BORNES (Jury international)

Président du comité technique : Guy VALENTIN (Jaugeur national)

Commissaire aux résultats : Marie-Line LOIRY-VALENTIN

Secrétariat à terre : Corinne DARDE 04 66 53 29 47

ANNEXE ZONE DE COURSE



MINIMAX 2023

ANNEXE FEUILLE DE ROUTE

COURSE 1

1) Passage de la porte de Porquerolles (l'heure limite pour passer la porte de Porquerolles est fixée au lundi 26/06 à 16 h)

Passage entre la bouée cylindrique gonflable rouge Porquerolles à bâbord et le feu rouge d'entrée du Port relevé dans le 220° à tribord à heure GPS (jour, heure, minute) :

Contact VHF avec le comité pointeur : OUI /NON

Concurrents identifiés à proximité :

2) Arrivée à Ajaccio (l'heure limite pour franchir la ligne d'arrivée est fixée au mardi 27 à 18h)

Passage de la ligne d'arrivée à heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

Contact VHF avec le comité pointeur : OUI /NON

Concurrents identifiés à proximité :

3) Escale technique (voir IC 20.3)

Interruption de la course à heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

A la position géographique LATITUDE : LONGITUDE :

Pour se rendre à :

Comité de course prévenu (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

Reprise de la course à la même position géographique à heure GPS
(Jour, heure, minute, seconde) :

Comité de course prévenu (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

4) Abandon

Heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

Pour se rendre à :

Contact avec le comité de course (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

NOM DU BATEAU :

SIGNATURE DU SKIPPER :

Document ayant valeur d'émargement arrivée à remettre au comité de course avant l'heure limite du dépôt des réclamations

MINIMAX 2023

ANNEXE FEUILLE DE ROUTE

COURSE 2

1) Passage de la porte de Porquerolles (l'heure limite pour passer la porte de Porquerolles est fixée au vendredi 30/06 à 16 h)

Passage entre la bouée cylindrique gonflable rouge Porquerolles à tribord et le feu rouge d'entrée du Port relevé dans le 220° à bâbord :

à heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

Contact VHF avec le comité pointeur : OUI /NON

Concurrents identifiés à proximité :

2) Arrivée à Port Camargue (l'heure limite pour franchir la ligne d'arrivée est fixée au dimanche 2 juillet à 9 h)

Passage de la ligne d'arrivée à heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

Contact VHF avec le comité pointeur : OUI /NON

Concurrents identifiés à proximité :

3) Escale technique (voir IC 20.3)

Interruption de la course à heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

Position géographique : LATITUDE : LONGITUDE :

Pour se rendre à :

Comité de course prévenu (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

Reprise de la course à la même position géographique à heure GPS (jour, heure, minute seconde) :

Comité de course prévenu (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

4) Abandon

Heure GPS (jour, heure, minute, seconde) :

Pour se rendre à :

Contact avec le comité de course (VHF, téléphone, groupe WhatsApp, email) : OUI/NON

NOM DU BATEAU :

SIGNATURE DU SKIPPER :

Document ayant valeur d'émargement arrivée à remettre au comité de course avant l'heure limite du dépôt des réclamations.